

République Française

Département d'Indre-et-Loire

Syndicat des Mobilités de Touraine

ARRETE N°2021/16

Objet : Arrêté modificatif de l'arrêté 2021/10 du 09 juillet 2021 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 : demande de subvention pour les études en vue de réalisation de la 2^{ème} ligne de tramway et ses composantes (BHNS, extension ligne A, mobilités douces)

Le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 ;

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la délibération du Comité syndical du 23 septembre 2020 portant élection de Monsieur le Président,

Vu l'arrêté 2021/04 du 24 février 2021 portant délégation du Président à Messieurs les Vice-Présidents,

Vu l'arrêté 2020/07 du 28 septembre 2020 portant délégation de signature à Madame Laurence MARIN, Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'arrêté 2021/10 du 09 juillet 2021 dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 : demande de subvention pour les études en vue de réalisation de la 2^{ème} ligne de tramway et ses composantes (BHNS, extension ligne A, mobilités douces)

CONSIDERANT les études nécessaires pour la réalisation du projet de 2^{ème} ligne de tramway et ses composantes,

CONSIDERANT la volonté de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021,

CONSIDERANT que des erreurs de chiffrage figurent aux articles 3 et 4 de l'arrêté 2021/10 et qu'il convient de prendre le présent arrêté modificatif

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Les articles 3 et 4 de l'arrêté n°2021/10 en date du 09 juillet 2021 Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 : demande de subvention pour les études en vue de réalisation de la 2^{ème} ligne de tramway et ses composantes (BHNS, extension ligne A, mobilités douces), sont modifiés comme suit :

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION

La subvention sollicitée auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021, est d'un montant de 4 600 000 €, soit 34.8061% au titre de la DSIL classique et 23.0555% au titre de la DSIL exceptionnelle des dépenses 2021/2022.

ARTICLE 4 : PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement de l'opération, pour les exercices 2021 et 2022 est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etudes 2021/2022	7 950 000 € HT	Etat – DSIL classique	2 767 086 €
Prestations années suivantes	9 150 000 € HT	Etat – DSIL exceptionnelle	1 832 914 €
		Autofinancement / emprunt	12 500 000 €
TOTAL	17 100 000 € HT	TOTAL	17 100 000 € HT

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et ampliation sera adressé à :

- Madame la Préfète,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- Mesdames et Messieurs les délégués.

Il sera également rendu compte de cet arrêté lors de la prochaine réunion du comité syndical.

Il sera affiché et une ampliation du présent arrêté sera également transmise à l'intéressé pour lui servir de titre

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président du Syndicat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transcrit sur le registre des arrêtés du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Fait à Tours, le 31 AOUT 2021



Le Président,

Wilfried SCHWARTZ

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la date de notification pour le bénéficiaire et à compter de l'affichage pour les tiers, devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.